



AFMD 94

MÉMOIRE POUR DEMAIN

Bulletin de liaison des Amis de la Fondation
POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION
(délégation du Val-de-Marne)

N° 3

MARS 2016

**L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE
des adhérent-e-s
du Val-de-Marne
se tiendra**

**samedi 12 mars
2016**

**de 14h30 à 17h30,
au Pavillon
des Archives
départementales
à Créteil**

ORDRE DU JOUR :

- le rapport d'activité, dont le bilan de nos initiatives départementales et locales pour le 70^e anniversaire de la libération des camps nazis et du retour des rescapés,
- le rapport financier,
- l'élection du bureau départemental,
- les projets pour l'année 2016, dont la poursuite de la valorisation du Mémorial, la mise en chantier d'un travail sur l'internement dans le Val-de-Marne (Fresnes), le développement des comités locaux.

Pour se rendre aux Archives, voir page 4

HOMMAGE A GASTON VIENS, décédé le 21 décembre

C'est devant une assistance très nombreuse et émue, que Marie-Jo Chombart de Lauwe participa, à l'hommage rendu le 30 janvier 2016 à Orly à Gaston Viens. C'est comme « ancienne résistante-déportée contemporaine de Gaston, et présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » qu'elle tint le propos dont nous publions ces extraits :

« **S**ans se confondre, nos destins ont en effet suivi des voies convergentes, qui nous ont, à un moment, placés au cœur de la tourmente nazie. Tous les deux, nous avons fait le choix de refuser la soumission à l'ordre nazi et tenté, avec nos modestes forces et nos moyens limités, de lui opposer notre résistance. Tous les deux nous l'avons payé de notre jeunesse sacrifiée dans l'horreur du système concentrationnaire.

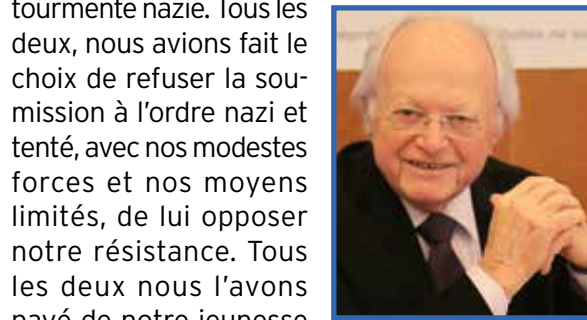
En deçà des barbelés (...), lui à Buchenwald, moi à Ravensbrück (...), nous avons lutté pour rester des êtres pensants et agissants par nous-mêmes, et cherché à aider les plus faibles et les plus menacés à échapper à la tentation du renoncement et à la mort sordide et anonyme

du camp, jusqu'au terme de l'exil forcé où l'on prétendait nous faire disparaître.

Puis empruntant des voies différentes, une fois la liberté retrouvée, nous avons voulu avec détermination, bâtir un monde différent de celui qui avait failli nous engloutir ; un monde dans lequel chaque être humain puisse trouver place, dans le respect de sa dignité et de sa personne, de ses choix de vie et de ses convictions. (...) Puis (...) nous avons partagé l'obstination du témoignage, ce vecteur indispensable de connaissance, de vie, et d'espoir pour la société et sa jeunesse (...)

C'est vers cette jeunesse que je me tourne aujourd'hui en lui disant de poursuivre notre combat, dans l'esprit qui animait toute l'action de Gaston Viens, pour un monde plus juste et plus humain, parce ce combat-là n'est jamais fini. »

La délégation du Val-de-Marne s'associe à cet hommage et, de l'une des dernières interventions publiques de Gaston Viens, alors notre Président, nous retenons cette affirmation : « Je demeure optimiste parce que je sais d'expérience qu'à côté des hommes-bourreaux existent, dans les pires conditions, des hommes capables de surmonter l'indicible pour conserver leur humanité pour que leur solidarité triomphe et l'emporte. »



1945-1946

Après la Déportation et la victoire sur le nazisme

Le 6 février dernier, la rencontre sur l'après Déportation dans les villes de l'actuel Val de Marne visait à mieux comprendre cette période douloureuse et incertaine, et à saisir, 70 ans après, les enjeux du procès de Nuremberg, moment fondateur de la justice pénale internationale.

Elle s'ouvrit par un hommage à notre Président Gaston Viens, rendu par Madame Corcuff, Directrice des Archives départementales. Elle souligna l'intérêt qu'il avait marqué, dès 1966, comme premier Président du Conseil Général, au développement des archives.

Introduction (Eric Brossard) :

Au printemps 1945, le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés dirigé par Henri Frenay doit faire face l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire français. Les prisonniers sont environ 940 000, les requis du STO environ 550 000, les déportés 55 000. A ces victimes de la guerre, s'ajoutent 90 000 mobilisés de force dans la Wehrmacht et 80 000 travailleurs volontaires en Allemagne.

Le ministère a pris des mesures pour accueillir la masse des rapatriés, mais n'a pas anticipé l'état dans lequel les

déportés rentrent. Leur situation a été mise en évidence par les images de la libération des camps de concentration publiées dans la presse ou diffusées lors des actualités cinématographiques. Les journalistes ont rapporté leur désarroi face à l'horreur des camps libérés et donné la parole aux premiers rescapés rentrés en France. Pour, les déportés libérés, passés les procédures dans les centres d'accueil à la frontière ou en France et l'obtention de la carte de rapatrié, il faut retrouver sa place dans une société française en pleine reconstruction.

Les déportés rentrés qui retrouvent leur famille peuvent espérer se réinsérer plus facilement. D'autres reviennent pour constater que leur famille a été profondément meurtrie ou a disparu. C'est le cas pour la petite minorité des déportés juifs qui a survécu. Etre rescapé ne veut pas dire que l'on est en mesure reprendre une vie normale. Beaucoup de déportés doivent réapprendre à se nourrir et doivent

attendre de longs mois pour recouvrer un niveau de santé satisfaisant. Pour certains, les séjours en sanatorium se prolongent.

Le plus difficile pour les survivants, c'est d'accepter le fait d'être rentré alors que tant d'autres ont perdu la vie au camp. Un des devoirs qu'ils s'imposent est d'aller rendre visite aux familles de leurs camarades disparus, de leur apporter du réconfort et, ce qui est plus dur encore, de leur annoncer la mort de celui ou de celle qui a été attendu en vain.

Des centres d'accueil sont ouverts partout en France et prennent en charge les rescapés qui ne peuvent pas compter sur des proches, tels les juifs privés de leur

famille massacrée ou les républicains espagnols déportés sans possibilité de retour en Espagne franquiste. Les déportés mettent aussi en place leurs propres organisations pour défendre leurs intérêts et ceux des familles de leurs camarades disparus. Naissent ainsi les premières amicales de camp et les grandes fédérations d'anciens déportés, elles mobilisent leurs adhérents pour la reconnaissance de leurs droits et appellent à la condamnation des responsables de la Déportation lors des procès de Nuremberg et des personnels SS des camps.

Les verdicts sont souvent considérés par les déportés comme trop cléments face à l'ampleur des crimes commis.



Elise Lewartowski, à partir de son travail aux archives départementales évoqua des pistes de recherche sur la place pour les déportés dans la vie politique et sociale de l'immédiat après-guerre dans le département de l'actuel Val-de-Marne :

Tout en se reconstruisant dans des circonstances politiques inédites liées à l'esprit de résistance, les communes, appuyées par des mesures ministérielles, prennent en charge administrativement et socialement les déportés et leurs familles. Pour ce « retour à la vie », les déportés ont à surmonter l'horreur de la déportation, souvent qualifiée par les survivants eux-mêmes d'« indicible ». Les traumatismes restent profonds mais des déportés font le choix de poursuivre leur engagement politique d'avant-guerre ou décident de

continuer le combat entamé dans la clandestinité tout en contribuant à la création de sections locales de la FNDIRP. En 1945-1946, les déportés constituent un enjeu politique fort pour les partis de gauche et ceux nés de la Libération. Ils font l'objet d'articles spécifiques dans les programmes et se retrouvent mis en avant dans les professions de foi (cf. les documents électoraux de plusieurs villes), dans ces documents d'archives, on perçoit combien l'heure est aux revendications et à la justice contre « les criminels de guerre ».

1946-2016 : 70^e anniversaire du procès de Nuremberg

L'année 2016 marque le 70^e anniversaire du procès des hauts dignitaires nazis à Nuremberg.

Redouté par les puissances concernées elles-mêmes, qui ne tenaient pas à ce que soient révélées au grand jour des choses qu'elles préféreraient garder secrètes, critiqué, notamment chez nous en France, pour ses lenteurs et pesanteurs procédurales, attaqué en tant que justice de vainqueurs par ses adversaires, ce procès n'en marquera pas moins une étape décisive dans l'avènement d'une justice pénale internationale, qui fit défaut à l'issue de la Première Guerre mondiale.

L'accord de Londres sur le tribunal militaire international (TMI) a formulé de nouvelles notions de droit, dont celles de crime contre l'humanité et de génocide qui vont irriguer la pensée juridique pendant des décennies, faire progressivement leur entrée dans le droit interne des différents États, servir de

matrice aux statuts ultérieurs des tribunaux « ad hoc » créés pour la Yougoslavie et le Rwanda, enfin aboutir en 1998 à la signature du traité de Rome, portant statut de la Cour pénale internationale (CPI) le tribunal militaire international, acte fondateur d'une justice pénale internationale pérenne et permanente.

Quels qu'ils soient, les auteurs de génocides et de crimes contre l'humanité sont désormais personnellement responsables devant un tribunal international. La justice pénale internationale est en marche et nous devons nous en féliciter.

Subsidaire, la CPI n'a pas vocation, dès lors que les conditions sont réalisées, à se substituer aux tribunaux nationaux. Elle peut s'autosaisir par la voie de son Procureur si personne ne le fait, ou par celle



Au Procès de Nuremberg, Francisco Boix, Républicain espagnol, déporté à Mauthausen le 27 janvier 1941 fut affecté au laboratoire photographique. Appelé à témoigner il y produit des photos accusatrices montrant la réalité de Mauthausen.

du Conseil de Sécurité de l'ONU qui, en outre, lui procure les moyens de son action.

Bien des progrès restent encore à faire pour que le traité de Rome soit ratifié par les grandes puissances. Mais la voie est tracée et la justice en marche. Il n'est besoin pour s'en convaincre que d'énumérer les nombreux procès en cours en Amérique latine et dans le monde.

De nouvelles formes de criminalité se profilent hélas, dont celle « d'écocide », sur lesquelles planchent les juristes.

Ces nouvelles criminalités potentielles nous montrent combien l'humanité reste fragile et combien est nécessaire un travail de réflexion et d'anticipation juridique.

Yves Lescure

Situation des déportés Espagnols

Pierrette Saez, qui travaille auprès de l'Amicale de Mauthausen, évoque la dimension nationale historique du **parcours des Républicains Espagnols déportés** de France et leur retour.

18 juillet 1936 : le coup d'état de Franco et des généraux félons contre la jeune République espagnole marque le début de la guerre civile. Février 1939, c'est la défaite de l'Armée Républicaine. Du 27 janvier et le 12 février 1939, entre 450000 et 500000 Espagnols, fuyant la terreur franquiste arrivent en France, et sont internés à la hâte dans les camps du Sud-Ouest. A l'automne 1939 les Espagnols, pour la plupart, vont être enrôlés dans les Compagnies de Travailleurs Etrangers (C.T.E.) pour y effectuer des travaux de fortification sur la Ligne Maginot. Lors de l'offensive allemande de juin 1940 les Espagnols sont capturés avec l'ensemble de l'Armée Française et faits prisonniers au même titre que les Français. Pourtant, en totale violation de la Convention de Genève de 1929 que l'Allemagne avait ratifiée, un premier convoi de Républicains espagnols arrive le 6 août 1940 au camp de concentration de Mauthausen. D'autres convois suivront :

- 7424 Espagnols immatriculés au Camp
- 4765 exterminés
- 2183 libérés

« Libérés » mais interdits de séjour en Espagne, ils sont rapatriés en France avec leurs camarades français et accueillis dans les « centres d'accueil » où ils recevront les soins qui leur permettront de se reconstruire.

A la mort de Franco en 1975, ils retourneront en Espagne pour revoir leurs familles mais pour la presque totalité d'entre eux finiront leur vie en France.

À Fontenay-sous-Bois au printemps 1945

Loïc Damiani donna à saisir la situation à Fontenay-sous-Bois au printemps 1945. Les absents sont très nombreux : plus de 1527 personnes manquent à l'appel. Parmi eux, des déportés ne représentent que 10%, bien moins nombreux que les P.G. et les requis. C'est parmi les déportés que le taux de retour est le plus faible : 17% seulement. Un seul déporté juif et 25 résistants rentrent. La ville a mis en place dès avril un centre d'accueil pour les prisonniers de guerre et déportés. Il est utilisé un moment, avant sa fermeture en septembre par des déportés polonais et espagnols, les autres retrouvant directement dans leurs foyers. Se crée aussi une section locale de l'association départementale des prisonniers de guerre et déportés. Elle publie un journal mensuel diffusé à plus de 1000 exemplaires jusqu'en 1946. Dans ses colonnes ont assisté à la naissance rapide de l'association qui s'affilie à la toute nouvelle Fédération Nationale des Déportés Internés. Elle porte la solidarité des survivants et des familles ainsi que des revendications fermes pour les droits et la Justice...



Le mémorial des déporté(e)s du Val-de-Marne : d'hier à aujourd'hui

Après plus de trois années de recherches et de travaux de dépouillement, de contrôles et de vérifications, la première Edition du Mémorial des Déporté(e)s du Val-de-Marne a été produite par notre Délégation territoriale des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD 94) et remise aux Archives départementales le 6 mai 2015 au cours d'une cérémonie officielle qui a réuni plusieurs centaines d'invités dans les salons de l'Hôtel de Ville du Département à Créteil.

Chacune et chacun des maires des 47 communes du département ont reçu à leur tour la liste des Déporté(e)s (de répression et d'extermination), né(e)s, arrêté(e)s et/ou domicilié(e)s dans leur commune au moment de leur arrestation. Quatre villes sur les 47, n'ont compté aucun déporté ; pour les autres, les victimes en nombre variable, allant de quelques personnes à plusieurs centaines, ont pu être retrouvées et identifiées.

Cette publication, comme nous le souhaitions, a suscité l'intérêt d'élus, d'archivistes, d'historiens, de familles et amis de Déporté(e)s, d'associations amies, de particuliers ... qui nous ont signalé des noms manquant(e)s, fourni des renseignements complémentaires sur certains parcours de déportation, ou des précisions quant au devenir de certains déportés en 1945, etc... Des publications diverses nous ont également été signalées qui ont permis de trouver de nouvelles informations.

Ces renseignements ont été pris en compte, vérifiés puis inclus au descriptif du parcours de chacun des déporté(e)s concerné(e)s. Nous signalerons rapidement aux Maires et aux Archivistes des communes intéressées les ajouts, les corrections et les modifications apportés aux listes établies au 31 décembre 2015 et à celles datant du 31 décembre 2014. Actuellement, le Mémorial comporte plus de 2 700 noms.

Ce travail se poursuivra en 2016 en raison des sources et données nouvelles qui nous ont été communiquées, et fera l'objet de nouvelles mises à jour en décembre 2016, une fois les vérifications nécessaires accomplies.

Nous atteignons ainsi pour le Val-de-Marne notre objectif en tant qu'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, qui, entre autres, se propose de pérenniser en France la Mémoire de la Déportation quelle qu'en soit la finalité (répression ou extermination). Nous demeurons en effet persuadés que l'Histoire doit servir de repère dans ce monde bouleversé où nous vivons. L'AFMD a dans ses statuts la mission de rappeler, de dénoncer et de combattre les crimes contre l'humanité et génocides dont nous constatons aujourd'hui la résurgence en bien des points de la planète.

Notre travail sur le Mémorial des Déporté(e)s du Val-de-Marne, permet à chaque commune, de disposer de la liste des Déporté(e)s afin de rappeler, notamment aux jeunes générations, la réalité de la tragédie des camps et sous camps de déportation, ainsi que celle des centres de mise à mort industriels, réalités conçues et mises en œuvre au nom de l'idéologie nationale-socialiste, avec la SS et la complicité de régimes alliés dont celle de l'Etat français de Vichy.

La mémoire des génocides des Juifs et des Tziganes, tout comme celle de la répression sauvage exercée à l'encontre des résistants, fusillés ou déportés et celle des exactions infligées aux populations civiles en général, ont un sens particulier pour les générations les plus jeunes confrontées à leur tour et pour la première fois sur notre sol, à de nouveaux crimes contre l'humanité, commis au nom d'une idéologie religieuse pervertie.

Jacqueline et Jean-Pierre BROSSARD

Activités du comité local d'Ivry-sur-Seine (outre les commémorations):

- **27 février 2015** : visite du mont Valérien
- **En mai** : accord avec nos ami-e-s d'Arcueil pour soutenir et visiter dans leur ville, l'exposition itinérante sur le Lutétia, lieu de prise de conscience de la déportation réalisée par la délégation de Paris : le Lutétia
- **Janvier 2016 pendant la la semaine de la mémoire à Ivry** :
 - la participation aux fleurissement des plaques en souvenir des enfants juifs

scolarisés à Ivry déportés dans les camps de concentration a eu lieu sans encombre (l'an dernier, des mesures de sécurité l'avaient empêchée)

- la lecture de textes de Charlotte Delbo extraits des trois volumes de «Auschwitz et après» a rassemblé



des collégiens d'Ivry, et, dans une seconde séance, des Ivryéens

- le dimanche 31, pour la commémoration de la libération des camps d'Auschwitz, de nombreuses gerbes ont été déposées au monument consacré aux déportés,
- puis, dans le hall bondé de la Mairie, l'appel de tous les déportés d'Ivry a été lu par des jeunes, et les chants de la chorale du Moulin ont été repris par l'assistance

CHOISY :

Pierre Brondel, Président de l'Union locale des anciens combattants secrétaire du comité local de l'AFMD est décédé samedi 7 février 2016. Fils de résistant déporté (à Dachau après la révolte de la Centrale d'Eysses), Pierre évoquait ainsi le retour de son père : « Il avait une vie associative très active et participait à toutes les manifestations du souvenir. J'ai pris la suite, j'essaie de continuer à faire vivre sa mémoire et le sens de ses combats (...ce) noble engagement dans une période difficile. Peut-être que des périodes très difficiles s'annoncent. Prenons garde. ». P. Brondel avait rédigé le Mémorial des déportés de Choisy, à partir des listes du Mémorial départemental.

Pour se rendre à la Maison de l'Histoire et du Patrimoine

15, rue de la Prévoyance

94500 Champigny-sur-Marne

Tél. : 01 41 79 27 90

archives@valdemarne.fr

archives.94.fr

Ouverture sur rendez-vous

